

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACO-ORTHEZ

Le Président :

Vu la délibération du 22 mai 2014 par laquelle le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu la demande formulée par **MUSEE DE L'HISTOIRE DU FER** d'utiliser la vidéo sur le complexe industriel de Lacq appartenant à la CCLO pour son usage professionnel.

DECIDE

<u>Article 1</u>: de conclure avec le **MUSEE DE L'HISTOIRE DU FER**, une convention de cession gratuite de droits d'auteur. La cession de droit au bénéfice de **MUSEE DE L'HISTOIRE DU FER** comprend le droit de reproduction sur les supports numérique du **MUSEE DE L'HISTOIRE DU FER**

La vidéo pourra être utilisé uniquement par le **MUSEE DE L'HISTOIRE DU FER** et lui seul. Si la vidéo est utilisée par un autre tiers, la CCLO devra être consultée pour négociation.

La présente cession est consentie pour le monde entier et pour une durée de 5 ans.

Mourenx, le 28 octobre 2019

Registration Mourenx, le 28 octobre 2019

Registration Mourenx (19 per le 19 per le 19



- Par publication ou notification le 13/11/2019